

Règlement du jeu-concours « Box de ses envies »

Article 1 : Objet

Laboratoire de Dermocosmétique Active Dr. Pierre Ricaud, Société par Actions Simplifiée, au capital de 192 694,55 €, dont le siège social est 12/14 Rond-point des Champs-Élysées, 75008 Paris, Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 868 848, ci-après « la Société Organisatrice », organise en France métropolitaine, un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Box de ses envies » qui se déroulera du **Vendredi 2 Avril 2021 au Lundi 19 Avril 2021** dans les conditions prévues au présent règlement.

Le jeu est accessible sur le site Communauté Dr Pierre Ricaud à l'adresse : <https://communaute.ricaud.com/>

Article 2 : Participation

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure domiciliée en France métropolitaine disposant d'une connexion internet, d'une adresse électronique valide, à l'exception de celles ayant un lien juridique avec la société Dr Pierre Ricaud (membres du personnel de la société organisatrice ainsi que du Groupe Rocher et des sociétés collaborant à ce jeu, ainsi que de leurs familles) (ci-après "le Participant"). La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par le Participant et de son application par la société Dr Pierre Ricaud.

Article 3 : Modalités de participation

Pour jouer, les participant(e)s doivent dire en commentaire quelle est leur nouvelle envie avec l'arrivée du printemps ?

Il ne sera pris en compte qu'une seule participation par personne (même nom, même prénom, même adresse électronique).

Les mentions incomplètes et/ou effectuées après le **Lundi 19 Avril 2021 midi** ne seront pas prises en compte.

Article 4 : Désignation du gagnant

La désignation de **1 gagnant(e)** se fera par tirage au sort effectué par la Société organisatrice intervenant au plus tard le **Lundi 19 Avril 2021 avant 18h**.

Le gagnant(e) accepte expressément que son identité (à savoir le prénom et l'initiale de son nom, ainsi que le code postal et le nom de sa commune de résidence) soit utilisée par la société Dr Pierre Ricaud à des fins promotionnelles ou purement informatives en relation avec le jeu, sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le lot gagné.

Article 5 : Dotations

Le gagnant(e) se verra offrir :

- 1 bouquet de fleurs taille M de Fleurivore : valeur 38€*
- 1 e-carte cadeau Dr Pierre Ricaud : valeur 100€*

*Prix tarif du catalogue Dr Pierre Ricaud 2021 et du site partenaire

Valeur totale du lot : 138 euros

Le gagnant(e) ne pourra en aucun cas exiger la contrepartie monétaire, le remboursement ou l'échange du prix.

Article 6 : Remise de la dotation

L'identité du gagnant(e) sera révélée le Lundi 19 Avril 2021 avant 18h sur la Communauté. Le gagnant(e) sera prévenu(e) par message privé directement sur la Communauté et devra par retour communiquer ses coordonnées postales pour envoi de la dotation.

La dotation est adressée au gagnant(e) par colis postal et email dans un délai d'un mois après la révélation des résultats.

A défaut de s'être manifesté(e)s dans un délai d'un mois à dater de l'envoi du message privé, le silence du gagnant(e) vaut renonciation pure et simple à son lot. Ce lot pourra être attribué à un gagnant suppléant désigné dans les mêmes conditions que celles définies ci-dessus ou une œuvre de bienfaisance reconnue, s'il n'a pu être remis au gagnant suppléant. Il est précisé que les Participants n'ayant pas gagné n'en seront pas informés à titre personnel.

Article 7 : Modération et publication des photographies / commentaires

Les Participants s'engagent à ce que les photographies/ commentaires déposées dans le cadre du jeu concours respectent les lois et règlements en vigueur.

Elles ne doivent notamment pas porter atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, à la dignité et à la vie privée d'autrui, aux droits des tiers, à l'image de Dr Pierre Ricaud, ainsi que tout propos diffamatoire, injurieux, dénigrant, offensant ou incitant à la commission de crimes ou de délits. De même, ne sont pas admis les messages à des fins publicitaires, commerciales, religieuses ou politiques.

Les photographies/commentaires feront l'objet d'une modération et sélection si nécessaire par la Société Organisatrice.

Dès lors Dr Pierre Ricaud ne saurait être tenu pour responsable de tout préjudice subi par le Participant dans le cadre de sa photographie ou commentaire. Le Participant prend en charge toute revendication ou action qui pourrait être engagée par un tiers relative à la photographie/commentaires publiés dans le cadre du jeu.

Article 8 : Protection des données à caractère personnel

Les informations à caractère personnel sont traitées par la Société organisatrice à des fins d'organisation et de gestion du jeu (notamment participation au Jeu, désignation des gagnants, attribution et acheminement des dotations). Ces informations sont strictement nécessaires à l'exécution du jeu auquel les Participants prennent part. Vos données personnelles sont destinées à la Société organisatrice et pourront être transmises à un prestataire en vue de l'envoi ou la remise des dotations.

Conformément à la réglementation applicable à la protection des données à caractère personnel, les Participants disposent de différents droits, dont un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition au traitement de leurs données. Les participants peuvent recevoir des offres par e-mail et/ou par SMS pour nos produits et services, ainsi que pour les produits et services de sociétés partenaires, sous réserve de leur consentement qu'ils peuvent retirer à tout moment. Les Participants peuvent exercer leurs droits auprès de : Service Clientèle Dr Pierre Ricaud - 2, rue de Metz - 57800 Freyming Merlebach, ou par e-mail à : contact@ricaud.com

Pour en savoir plus sur la politique de protection des données à caractère personnel de Dr Pierre Ricaud et connaître l'intégralité de vos droits : <https://www.ricaud.com/fr-fr/vie-privee-et-cookies/>

Article 9 : Modification du jeu

Dr Pierre Ricaud se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient, de modifier, reporter, proroger, suspendre ou annuler le jeu sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les Participants.

Article 10 : Frais de participation

Les frais de participation réellement engagés, et de règlement seront remboursés sur demande adressée à contact@drpierrericaud.com, sur la base forfaitaire d'une connexion suffisante pour valider sa participation, estimée à 5 minutes au tarif en vigueur. Il ne sera effectué qu'un seul remboursement par Participant.

En l'état actuel des offres de services et de la technique, il est expressément convenu que tout accès à l'URL suivante <https://communaute.ricaud.com/> s'effectuant sur la base d'une connexion gratuite ou forfaitaire offerte par le fournisseur d'accès à internet du Participant, ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'accès à internet est contracté dans l'intérêt général du Participant sans que la connexion au site ne lui occasionne de frais ou débours supplémentaire.

Article 11 : Limites de responsabilité

La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques mais également des limites d'internet notamment en ce qui concerne les performances ou les dysfonctionnements techniques, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

Il est précisé que Facebook n'est pas partenaire du présent jeu-concours et ne saurait dès lors être tenu responsable en cas de difficulté liée à celui-ci.

Article 12 : Propriété intellectuelle

La reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le jeu concours sont interdits. Les marques, logos, et autres signes distinctifs utilisés à l'occasion de ce jeu-concours sont la propriété exclusive de la Société Organisatrice et sont protégées par les dispositions du code de la Propriété Intellectuelle. Toute utilisation, reproduction est interdite.

Article 13 : Règlement

Le règlement est consultable gratuitement et à tout moment via le lien online partagé sur la page de la Communauté Dr Pierre Ricaud.

Article 14 : Litiges et droit applicable

S'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans la participation au jeu, Dr Pierre Ricaud se réserve la possibilité d'annuler le jeu. Dans cette hypothèse, Dr Pierre Ricaud se réserve le droit de ne pas attribuer la dotation au(x) fraudeur(s) et de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Le présent règlement est soumis au droit français.